

---

---

# ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

## TPE / PME

---

### Objet

Accompagner des Tpe/Pme auvergnates dans la mise en œuvre de leurs projets numériques par des prestataires privés spécialisés dans les domaines suivants :

- Site internet & communication en ligne
- E-Commerce
- Applications et sites Mobiles
- Génération de trafic, référencement, adwords...
- Logiciel en mode SaaS ou internet
- Dématérialisation
- Cloud & système d'information
- etc

### Objectifs :

- développement et transfert de compétences
- Optimisation des chances de succès du projet numérique de l'entreprise

### Bénéficiaires

Pour être éligibles au programme Accompagnement Numérique, les entreprises ou les associations doivent respecter les conditions suivantes :

- Etre localisées en Auvergne
- Avoir au moins un salarié au moment de l'action de formation
- Etre de droit privé : entreprises quel que soit leurs statuts juridiques (Sarl, Sas, SA, Eurl, Scop, Scip...) ou associations
- Candidater au programme en contactant l'ARDTA ou OPCALIA

## Prestataires

Les missions d'Accompagnement Numérique, sont réalisées par des prestataires privés indépendants sélectionnés. La sélection des prestataires s'effectue dans le cadre d'un appel à candidatures continu portant sur la période (2014-2015). Leur candidature devra être transmise par voie numérique ou postale et comporter les éléments suivants :

Les candidats devront, dans leur **proposition écrite**, expliciter les critères suivants :

1. **Compétences** en adéquation avec les besoins des entreprises
2. **Expériences acquises dans le domaine** (références, offre de services, ...)
3. **Qualités pédagogiques**
4. **Réactivité**
5. **Zone géographique d'intervention**
5. **Proposition tarifaire** (coût jour moyen, selon les prestations choisies et les thématiques)

Les prestataires qui candidatent doivent obligatoirement avoir un **numéro d'agrément de formation** ou s'engager à en avoir un au moment de la facturation de la formation.

## Modalités d'intervention

L'accompagnement numérique des entreprises se décompose de la manière suivante :

- **un volet « diagnostic & conseil »** réalisé par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA). Ce diagnostic comporte un ou plusieurs rendez-vous pour valider le besoin numérique de l'entreprise ainsi que le besoin d'acquisition de compétences nouvelles pour le(s) collaborateur(s) impliqués dans l'action de formation.

- **un volet « formation »**, correspondant à 2 journées de formation individualisée par le formateur auprès du ou des salariés de l'entreprise impliqués dans le projet numérique. La formation « à la carte » peut être réalisée en 4 demi-journées.

L'entreprise bénéficiaire peut demander à l'ARDTA de lui présenter un prestataire ayant les compétences et l'expérience pour réaliser l'Accompagnement Numérique. Toutefois, le choix final du prestataire reste à la charge de l'entreprise. Le prestataire doit satisfaire aux conditions d'éligibilité précisées ci-après.

- **un volet « réalisation »** entièrement à la charge de l'entreprise

## Financement :

Un accompagnement global est financé comme suit :

- 91 % via le programme Accompagnement Numérique
- 9% par l'entreprise (correspondant en général à 178,20 euros).



Par ailleurs, le programme rembourse le salaire chargé du collaborateur impliqué dans l'action de formation de façon forfaitaire pour un montant de 182 euros.

## Procédure

Contactez Nicolas BALEYDIER de l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne pour validation de l'éligibilité du projet et de l'entreprise et programmation d'un rendez-vous dans les locaux de l'entreprise ou à l'ARDTA.

## 2/ Contact

### **Nicolas BALEYDIER**

Responsable du Programme Accompagnement Numérique

Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne

Ligne directe : 04.73.19.60.09

Mobile : 06.33.14.20.64

n.baleydier@ardt-auvergne.fr

Jours/horaires d'accueil téléphonique du contact : tous les jours de la semaine de 9h à 19h

Jours/horaires d'accueil physique du contact :

tous les jours de la semaine de 9h à 19h (sur rendez-vous)

### **ARDTA**

---

Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne

Adresse : 7 allée Pierre de Fermat – 63178 AUBIERE

Site Internet : <http://www.auvergnelife.tv/>

#### **Horaires d'accueil téléphonique :**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

#### **Horaires d'accueil physique :**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

